

CATALYSEUR DE LA
TRANSITION CARBONE



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

Catalyseur
de la Transition
Carbone

RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2023

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, à La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr).

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.636.693 euros

Siège social : La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon

809 705 304 R.C.S. La Roche-sur-Yon

PERSONNE RESPONSABLE

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité figurant en page 5 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, et qu’il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Le 18 septembre 2023,

Monsieur Julien Blanchard,
Président du Directoire de la Société.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1. Rapport semestriel d'activité | 5 |
| 1.1. <i>Synthèse des comptes</i> | 5 |
| 1.2. <i>Faits marquants du 1^{er} semestre de l'exercice 2023</i> | 6 |
| Activité du premier semestre | 6 |
| Attribution d'actions gratuites | 10 |
| Gouvernance | 10 |
| 1.3. <i>Evènements postérieurs au 1^{er} semestre de l'exercice 2023 et perspectives</i> | 10 |
| Evènements MAJEURS postérieurs au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2023 | 10 |
| Perspectives | 11 |
| 1.4. <i>Facteurs de risques</i> | 12 |
| RISQUES LIES A LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE | 14 |
| RISQUES LIES A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 | 14 |
| RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE | 15 |
| RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPERE LA SOCIETE | 22 |
| RISQUES JURIDIQUES | 24 |
| RISQUES FINANCIERS | 26 |
| ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES | 26 |
| 1.5. <i>Transactions avec les parties liées</i> | 27 |
| 2. Comptes consolidés semestriels | 28 |

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent rapport semestriel, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l’Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** » désignent la société Hoffmann Green Cement Technologies dont le siège social est situé La Bretauière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l’Yon, France, immatriculée au Registre de Commerce de La Roche-sur-Yon sous le numéro 809 705 304 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et sa filiale Hoffmann Broyage immatriculée au Registre du Commerce de Périgueux sous le numéro 353 883 648 ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel** » désigne le rapport financier annuel sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2022, publié le 20 avril 2023 ;
- Le terme « **Rapport Semestriel** » désigne le présent rapport semestriel sur les comptes au 30 juin 2023.

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1. SYNTHESE DES COMPTES

| En K€ | S1 2023 | S1 2022 | Var. |
|--------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 1 676 | 544 | 1 132 |
| Résultat Opérationnel Courant | -5 133 | -4 720 | -413 |
| EBITDA | -3 648 | -3 519 | -129 |
| Résultat Opérationnel | -5 134 | -4 689 | -445 |
| Résultat Financier | 270 | -1 455 | 1 725 |
| Impôt | 1 258 | 1 586 | -328 |
| Résultat Net | -3 606 | -4 558 | 952 |

| | | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Trésorerie disponible | 21 005 | 40 999 | -19 994 |
| Placements de trésorerie | 11 755 | 11 776 | -21 |
| Capitaux Propres | 71 245 | 76 895 | -5 650 |

Résultats Semestriels

La Société a poursuivi son développement au cours du premier semestre 2023. Son chiffre d'affaires s'établit ainsi à 1,7 M€ correspondant à la vente au volume de ciments à hauteur de 1,6 M€ et à la facturation de crédits carbone pour un montant de 0,1 M€. Par rapport au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires est en progression sensible de 208,1% (+1,1 M€). Cette évolution est liée à la hausse de 251,6% des volumes vendus de ciments sur un an qui sont passés de 2.087 tonnes à fin juin 2022 à 7.338 tonnes à fin juin 2023.

L'EBITDA est stable sur un an (-0,1 M€). A fin juin 2023, il s'établit à -3,6 M€ contre -3,5 M€ à fin juin 2022. La baisse des charges d'exploitation sur un an (+0,2 M€), liée à la maîtrise des dépenses de certification, est compensée par la hausse des dépenses de personnels (-0.3 M€). Les effectifs de la Société sont passés de 41 collaborateurs à fin juin 2022 à 56 collaborateurs à fin juin 2023. Les équipes commerciales, R&D, techniques et exploitation ont notamment été renforcées conformément au plan de développement de la Société.

Le Résultat Opérationnel Courant s'établit à -5,1 M€. La variation sur un an (-0,4 M€) s'explique par l'évolution de l'EBITDA et la hausse des dotations aux amortissements.

Le Résultat Financier progresse de +0,3 M€ et est en forte hausse sur un an (+1,7 M€). Pour rappel, le Résultat Financier à fin juin 2022 (-1,5 M€) était marqué par la baisse de valeur des OPCVM de la Société liée aux effets de la guerre en Ukraine sur les marchés financiers.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,3 M€, le Résultat Net à fin juin 2023 s'élève à -3,6 M€.

Une situation financière solide

Au 30 juin 2023, la Société bénéficie d'un bilan solide avec des capitaux propres s'établissant à 71,2 M€.

La trésorerie disponible s'élève à 21 M€ (et 31,8 M€ y compris placements), ce montant étant en ligne avec le plan de développement de la Société.

La variation de trésorerie sur le premier semestre 2023 (-9,2 M€) s'explique par les flux d'exploitation (-3,8 M€), les flux d'investissements (-3,5 M€) liés à la finalisation des travaux de l'unité de production H2, la construction de la centrale à béton et des travaux de remise à niveau du site de production d'Hoffmann Broyage, et les remboursements d'emprunts (-1,9 M€).

1.2. FAITS MARQUANTS DU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2023

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Sur le premier semestre 2023, la Société a poursuivi son développement commercial. De nouveaux contrats et engagements de commandes ont été signés notamment avec VM Matériaux, Groupe HERIGE, qui est le premier réseau de distribution en France métropolitaine à proposer des sacs de 25 kg de ciment H-IONA aux professionnels du bâtiment, aux artisans et au grand public dans ses 50 points de vente en France, BELIN PROMOTION (contrat de partenariat de 3 ans avec engagement de volume sur les technologies H-UKR et H-IONA), Groupe ALKERN (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume de 14.000 tonnes sur les technologies H-UKR et H-IONA), OGIC (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume de 20.000 tonnes sur les technologies H-UKR et H-IONA), GCC (prolongation de 2 ans soit jusqu'à fin 2025 du contrat de partenariat portant sur les technologies H-UKR et H-IONA), BSS (contrat de partenariat de 5 ans avec engagement de volume sur la technologie H-UKR), Groupe MINIER (contrat de partenariat de 4 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA), IRIBARREN (contrat de partenariat de 5 ans sur les technologies H-UKR et H-IONA), VENDEE HABITAT (contrat de partenariat à durée indéterminée) et DOMOFRANCE du Groupe ACTION LOGEMENT (contrat de partenariat de 6 ans).

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

A l'international, la Société a noué de nouveaux contacts et partenariats. La Société a notamment signé un accord de partenariat avec le groupe belge ELOY afin de réaliser des premiers projets pilote en 2023 dans la région liégeoise.

Pour rappel, le développement à l'international est basé sur un modèle de licences. Les partenaires de la Société sont en charge de financer, construire et opérer des unités Hoffmann de type H2 et de produire et commercialiser les ciments Hoffmann sur leur territoire géographique en contrepartie du paiement de redevances à la Société. La Société cible les marchés matures pour la transition carbone, à savoir les pays avec des réglementations environnementales avancées et contraignantes, favorables au modèle d'Hoffmann Green. L'Europe, les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite sont les zones géographiques prioritaires de développement de la Société à l'international.



ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES

| | | |
|--|--|---|
|  <p>VM Matériaux</p> |  <p>Eloy</p> |  <p>Belin promotion</p> |
|  <p>Alkern</p> |  <p>Ogic</p> |  <p>GCC</p> |

Page 1

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES



BSS



Minier



Vendée Habitat



Domofrance



Page 2

A la date du Rapport Semestriel, le carnet de commandes s'établit à plus de 250.000 tonnes de ciment, en progression de 30.000 tonnes de ciment sur le premier semestre 2023.

Au 30 juin 2023, le volume vendu de ciments s'est établi à 7.338 tonnes, en progression de 251,8% sur un an. Les ventes ont principalement concerné la technologie H-UKR et sont liées à l'exécution des contrats enregistrés dans le carnet de commandes.

Sur le plan industriel, la Société poursuit l'exécution de son plan stratégique.

La construction de l'usine H2, localisée en Vendée sur la commune de Bournezeau à côté du site H1, est terminée. L'usine H2 a été mise en service le 30 juin 2023 et le budget (22,4 M€) est en ligne avec les prévisions. Pour rappel, l'ouvrage de 70 mètres de haut est entièrement réalisé à partir de ciment Hoffmann.

La centrale à béton R&D d'Hoffmann Green est mise en service depuis début avril 2023. Dotée de trackers solaires et de systèmes de traitement d'eau ultra-modernes, cette centrale 4.0 allie modernité et éco-responsabilité. Cette centrale à béton a pour objet de tester et développer de nouvelles formulations de bétons bas carbone à partir de ciments Hoffmann, intégrant des granulats recyclés. Son budget s'établit à 2,0 M€.

La construction de l'usine H3 devrait débuter au cours du premier semestre 2024 pour une réception en 2025. Ce planning est en ligne avec les ambitions de la Société à horizon 2026 quant à l'accroissement de la capacité de production de ciment, telles que communiquées dans le Rapport Financier Annuel. Le budget est estimé à 22 M€.

La Société est en cours de réhabilitation du site de sa filiale Hoffmann Broyage acquise en juin 2022. Les travaux ont pour objectif d'internaliser le process industriel de broyage du laitier de hauts

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

fourneaux, l'une des matières premières utilisées dans les ciments H-UKR et H-IONA. Le budget de ces investissements s'élève à 2,5 M€.



Sur le plan des ressources humaines, la Société a continué de se structurer grâce au recrutement de nouveaux collaborateurs dans les domaines techniques, développement, recherche, et exploitation/maintenance. Ces recrutements permettront de soutenir le développement futur de la Société, notamment commercial et industriel. Au 30 juin 2023, la Société comptait 56 employés contre 41 au 30 juin 2022.

Une année après la délivrance du brevet chinois pour son liant H-P2A, la Société accentue le développement de la propriété intellectuelle sur ce territoire avec l'obtention d'un brevet pour son ciment 0% clinker H-EVA. Après plus de trois années d'analyses, le brevet H-EVA a été validé par l'Office chinois des brevets.

La Société poursuit sa feuille de route en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). La Société a de nouveau réalisé et publié en début d'année un bilan carbone® scope 3 s'appuyant sur le référentiel Net Zero Initiative® développé par le cabinet de conseil Carbone 4. La Société est l'un des premiers cimentiers à publier son bilan carbone réalisé selon les trois scopes.

Au-delà des évaluations obtenues par des agences de notation extra-financières françaises et internationales qui classent la Société parmi les entreprises les plus performantes de sa catégorie, la Société a reçu deux distinctions qui mettent en valeur son engagement quotidien et ses innovations concrètes et immédiates au service d'une société décarbonée : le prix Paulownias de la transformation décerné par le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) qui regroupe 250 directeurs

du développement durable et le prix de la «Vitrine Déchet et économie circulaire» du 14^{ème} Forum National organisé par le réseau PEXE en partenariat avec l'ADEME au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Enfin, un an après avoir intégré la promotion 2022 du programme French Tech Green20 qui lui a permis de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur les enjeux greentech, la Société fait partie des 125 sociétés lauréates sélectionnées pour intégrer le nouveau programme gouvernemental France 2030 qui vise à défendre la souveraineté française et développer les leaders mondiaux de demain.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le 4 janvier 2023, 1.957 des actions attribuées gratuitement à des salariés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions n°3 (Plan n°3) ont été définitivement acquises. A la date du Rapport Semestriel, l'actionnariat salarié représente 0,23% du capital de la Société.

A la date du Rapport Semestriel, trois autres plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par la Société. Ces trois plans représentent au total 57.090 actions susceptibles d'être définitivement acquises en janvier 2024, 2025 et 2026, soit environ 0,39% du capital social.

GOUVERNANCE

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 2 juin 2023, les mandats de Messieurs Gil Briand et Hervé Montjotin en qualité de membres de Conseil de surveillance ont été renouvelés pour 3 ans et Monsieur Thierry Didelon a été révoqué de son mandat de membre de Conseil de surveillance.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2023 ET PERSPECTIVES

EVENEMENTS MAJEURS POSTERIEURS AU 1^{ER} SEMESTRE DE L'EXERCICE 2023

En septembre 2023, la Société a signé son premier contrat de licence à l'international en Arabie Saoudite avec le Groupe Shurfah. Ce contrat de licences exclusif d'une durée de 22 ans verra la construction de plusieurs unités de production verticales de type « unité H2 » en Arabie Saoudite afin d'accompagner la décarbonation du secteur de la construction sur ce territoire. En contrepartie du transfert industriel et technologique et de cette exclusivité, la Société percevra un droit d'entrée de la part de Shurfah ainsi que des redevances annuelles fixes et variables basées sur le chiffre d'affaires générées par la commercialisation des ciments Hoffmann en Arabie Saoudite.

Sur ce même mois de septembre, la Société a signé un partenariat avec Marne Béton, acteur du béton prêt à l'emploi exploitant cinq centrales à béton dans la région de Reims, pour étendre la commercialisation de ses ciments à l'Est de la France.

Enfin, la Société est devenue membre de la World Cement Association (WCA) afin de contribuer à la diffusion de pratiques durables dans l'industrie du ciment.

PERSPECTIVES

La Société maintient son objectif d'atteindre 3% de parts de marché pour ce qui concerne le marché du ciment en France, pour un chiffre d'affaires de 120 M€ à horizon 2026.

Pour ce faire, la Société confirme son plan industriel visant à construire une troisième usine d'une capacité de production de 250.000 tonnes. Cette unité sera installée en région Hauts de France sur le port de Dunkerque (H3) pour atteindre à l'échéance du plan une capacité de production totale pour la Société de 550.000 tonnes de ciments par an sur les trois sites de production (H1, H2 et H3).

A l'international, comme cela est déjà entrepris en Suisse et plus récemment en Arabie Saoudite, la Société souhaite se développer au travers d'accords de licences conclus avec des partenaires en charge de financer, construire et d'opérer des unités de production verticales Hoffmann Green sur leur territoire géographique et de commercialiser les technologies de la Société. La Société ambitionne d'avoir 4 unités opérationnelles à horizon 2026 pour une génération de chiffre d'affaires d'environ 10 M€. La construction de la première usine devrait débuter dès l'année prochaine sur le territoire saoudien.

En 2023, la Société confirme son objectif de commercialiser un volume de 24.000 tonnes de ciments, soit un chiffre d'affaires supérieur à 4,5 M€.

Malgré la conjoncture, la Société considère être bien positionnée et avoir renforcé son modèle par rapport aux enjeux de décarbonation auxquels fait face le secteur de la construction. Contrairement aux cimentiers traditionnels, la Société est sobre d'un point de vue énergétique grâce à son processus de production à froid, sans clinker, qui requiert peu d'électricité, ce qui est un atout pour son développement en France et en Europe dans le contexte de crise énergétique actuelle. Par ailleurs, dès 2025, la Règlementation Environnementale 2020 (RE2020) en France contraindra les acteurs de la construction à utiliser des ciments bas carbone, ce qui favorisera le développement des ciments Hoffmann.

C'est pourquoi la Société confirme ses objectifs financiers à moyen terme tels qu'annoncés dans le Rapport Financier Annuel : EBITDA positif à partir de 2024, Résultat Opérationnel Courant positif à partir de 2025 et 40% de marge sur EBITDA à l'horizon du plan.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



1.4. FACTEURS DE RISQUES

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 209/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Les risques financiers de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie sont décrits en annexe aux comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés à la section 2.1 du Rapport Financier Annuel.

Chacun de ces risques est spécifique à la Société et est classé, en fonction de son degré de criticité, lequel repose sur l'analyse conjointe de (i) la probabilité de voir le risque se réaliser et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif, dans la catégorie susmentionnée pertinente.

La probabilité d'occurrence de chacun des facteurs de risques relatifs à la Société et son impact, évalués sur trois niveaux (« limité », « modéré » et « élevé »), sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 5 catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par degré de criticité net décroissant selon l'appréciation de la Société à la date du Rapport Semestriel, laquelle tient compte des mesures de gestion des risques. Les facteurs de risques les plus importants sont indiqués en premier et sont signalés par un astérisque.

La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE

Tableau synthétique :

| Intitulé du risque | Probabilité d'occurrence | Ampleur du risque | Degré de criticité net |
|--|--------------------------|-------------------|------------------------|
| Risques liés à l'environnement macroéconomique | | | |
| Risques liés à la hausse globale des prix en raison de la guerre en Ukraine et à l'environnement macroéconomique | Elevé | Elevé | Elevé |
| Risques liés à la crise sanitaire de la COVID-19* | Modéré | Elevé | Modéré |
| Risques liés aux activités de la Société | | | |
| Risques liés à l'environnement concurrentiel et au déploiement de l'outil industriel* | Modéré | Elevé | Elevé |
| Risques liés au fonctionnement des sites de production* | Modéré | Elevé | Elevé |
| Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs* | Modéré | Elevé | Elevé |
| Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques liés à la réputation et à l'image de la Société | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques liés à la dépendance aux personnes clés | Limité | Elevé | Modéré |
| Risques liés à l'industrie cimentière | | | |
| Risques liés à la dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier et des travaux publics | Modéré | Modéré | Modéré |
| Risques liés aux contraintes réglementaires | Limité | Limité | Limité |
| Risques juridiques | | | |
| Risques liés à la propriété intellectuelle* | Elevé | Elevé | Elevé |
| Risques financiers | | | |
| Risques liés au besoin de fonds de roulement | Limité | Elevé | Modéré |

RISQUES LIÉS A LA HAUSSE GLOBALE DES PRIX EN RAISON DE LA GUERRE EN UKRAINE ET A L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Aucun des partenaires ou des fournisseurs de la Société ne se situe en Europe de l'Est ou en Russie de sorte que l'activité de la Société n'est pas directement impactée.

Néanmoins, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a donné lieu à d'importantes répercussions sur les marchés financiers et sur le prix de certaines matières premières, et a impacté l'ensemble de l'économie mondiale. Dès lors, certains fournisseurs de la Société font, depuis février 2022, face à la hausse des prix de l'énergie, ainsi qu'à la hausse des coûts de transport.

Les contrats d'achat conclus avec ces fournisseurs stipulent un plafonnement des prix. Dans la mesure où les conditions de prix étaient défavorables à certains fournisseurs en raison de la hausse des prix de l'énergie et des coûts de transport, certains contrats d'achat de matières premières ont été renégociés à l'initiative des fournisseurs.

Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie et des carburants ainsi que les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières ont impacté tout le secteur de la construction et ont généré des reports et décalages de certains projets en cours.

Plus généralement, la Société est particulièrement vigilante sur les impacts que peuvent avoir l'inflation, les éventuelles ruptures de chaîne d'approvisionnement et la hausse des taux d'intérêt dans un contexte géopolitique et économique incertain.

L'ampleur de ce risque est considérée comme élevée.

La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme élevée bien qu'elle soit difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'anticiper la durée de la guerre en Ukraine et plus généralement, en raison de l'incertitude et la volatilité de l'environnement macroéconomique.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme élevé.

RISQUES LIÉS A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

En 2020, les mesures de confinement et la fermeture des frontières liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ont eu un impact sur le cours normal de l'activité de la Société. La concrétisation de certains accords commerciaux a été retardée. Les essais techniques menés en collaboration avec certains partenaires sur leurs sites ont été significativement réduits voire suspendus au cours de l'exercice 2020 ce qui a généré un important retard dans la réalisation de ces essais ainsi que dans la délivrance des Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX) par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), et en conséquence dans la livraison des volumes de ciment sous-jacents auxdits ATEX sur les chantiers.

Au premier semestre 2021, la Société était encore impactée par les effets de la crise de la COVID-19 mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Beaucoup d'entreprises du secteur de la construction limitent encore les contacts en présentiel avec leurs fournisseurs et partenaires, freinant ainsi le

développement commercial de la Société, et en particulier la prospection auprès de nouveaux clients, en France et à l'international.

Depuis le second semestre 2021 et à la date du Rapport Semestriel, la Société ne ressent presque plus les effets de la crise sanitaire dans la mesure où l'activité a repris, au fur et à mesure, un rythme normal.

Si le virus en circulation est d'une dangerosité moindre et que l'économie française n'est aujourd'hui plus véritablement impactée par la crise sanitaire de la Covid 19, le risque que l'apparition de nouveaux variants du virus dangereux générant une nouvelle vague de COVID-19, laquelle entraînerait la mise en place de nouvelles mesures gouvernementales restrictives de liberté venant ralentir l'ensemble de l'activité économique, ne peut être totalement écarté. La probabilité d'occurrence de ce risque est considérée comme modérée bien qu'elle soit difficile à évaluer.

Outre l'impact que générerait une éventuelle reprise de la crise de la COVID-19 sur l'activité de la Société en France, cette reprise pourrait également entraîner un retard dans la stratégie de développement à l'international de la Société, en générant notamment des retards dans la concrétisation d'accords de licence, ou bien des retards dans les projets de construction ou plus généralement dans le développement commercial dans les différents pays à l'étranger dans lesquels des partenariats ont été conclus et pourraient encore être conclus. Les risques liés à une pandémie mondiale comme celle de la COVID-19 sont plus généralement la baisse globale de l'activité, la détérioration de la situation économique de la Société liée à cette baisse et à d'éventuels retards de paiement engendrés par cette crise sanitaire et les nouvelles vagues successives. L'ampleur de ce risque demeure donc élevée.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la capacité de déploiement de l'outil industriel**

Le marché du ciment en France est dominé par un nombre limité d'acteurs dont 5 leaders mondiaux qui réalisent à eux seuls 95% de la production de ciment en France¹ : LafargeHolcim, HeidelbergCement, Vicat, CRH et Imerys.

Le ciment étant un produit pondéreux et son transport coûteux, le rayon d'action d'une cimenterie ne dépasse pas les 300 km par voie terrestre. Le maillage territorial est donc un préalable nécessaire pour l'accès au marché du ciment. Au-delà du maillage territorial, l'intensité concurrentielle sur chaque marché régional dépend également des capacités de production des acteurs présents.

L'aptitude de la Société à développer son activité et sa présence sur les marchés du ciment dépend donc de sa capacité à répondre aux besoins du marché avec son outil de production. La présence d'autres acteurs ayant des capacités disponibles ou excédentaires sur un marché régional ou à proximité, ainsi que la présence d'un ou plusieurs acteurs disposant ou étant en mesure de mettre en

¹ Source : INSEE Focus n°121 du 25/07/2018.

place des infrastructures d'importation de ciment sur le marché régional dans des conditions économiques satisfaisantes, sont de nature à créer une situation de concurrence renforcée.

Cette situation concurrentielle intense est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Le plan stratégique de développement industriel de la Société, décrit à la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel, prévoit la construction du nouveau site de production « H2 » dont les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2020 et ont pris fin au cours du premier semestre 2023 et du site de production « H3 » dont les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2024, afin d'augmenter rapidement les capacités de production de la Société et de mettre en œuvre un maillage progressif du territoire. Le retard dans la mise en service du site de production H3 pourrait freiner la pénétration du marché français, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La pénétration du marché du ciment repose également sur la capacité de la Société à mettre en place et à maintenir des partenariats commerciaux avec des acteurs du secteur de la construction, et à être présente sur les réseaux de distribution du ciment. A cet égard, il est précisé que la Société a d'ores et déjà mis en place plusieurs contrats de partenariat (voir la section 1.2 « Aperçu des activités » du Rapport Financier Annuel).

Il est souligné que, même si les principaux acteurs du marché du ciment en France tentent de réduire l'empreinte carbone du ciment traditionnel et ont lancé plusieurs initiatives en ce sens, à sa connaissance, à la date du Rapport Semestriel, la Société est le seul acteur en mesure de produire et commercialiser du ciment décarboné sans clinker permettant de diviser l'empreinte carbone du ciment par 5 par rapport à un ciment Portland traditionnel². Par ailleurs, les innovations développées par la Société constituent un atout concurrentiel majeur (voir la section 1.2.5 « Forces et atouts concurrentiels » du Rapport Financier Annuel).

Même si la Société estime bénéficier d'une avance technologique, elle ne peut pas garantir que ses concurrents ne parviendront pas à développer avec succès des ciments décarbonés comparables ou même meilleurs que ceux actuellement commercialisés ou en cours de développement par la Société. Le développement et la commercialisation de ciments décarbonés par un ou plusieurs des concurrents de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Selon la Société, le temps requis pour le développement de ciments décarbonés concurrents et leur mise sur le marché devrait être relativement long compte tenu du temps consacré au développement des ciments Hoffmann Green (cinq années de travaux de recherche et développement) et à la mise en place d'un process industriel innovant et adapté.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

² Résultats du ciment formulé à base de la technologie H-UKR par rapport à un ciment Portland traditionnel de type CEM I.

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue, peut être atténuée (en cas de retards dans la mise en service des sites de production pour des raisons extérieures à la Société ou en cas de développement de ciments décarbonés concurrents) ;
 - la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).
- **Risques liés au fonctionnement des sites de production**

La Société prévoit la construction du nouveau site de production, « H3 » dont les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2024. Dans le cadre de ce projet, la Société pourrait rencontrer, outre les éventuelles difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19 qui ne peuvent être totalement écartées, des difficultés entraînant le retard des chantiers de construction, de la mise en service des sites de production ou de la montée en puissance de la production.

Ces difficultés pourraient par exemple être liées aux démarches administratives (obtention du permis de construire, de l'autorisation ICPE, etc.), aux conditions météorologiques durant les chantiers de construction ou à une défaillance des fournisseurs ou sous-traitants sollicités dans le cadre des chantiers.

De tels retards pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

Dans le cadre de la construction de « H3 » la Société compte capitaliser sur le savoir-faire industriel acquis lors de la construction de « H2 ».

Une fois l'ensemble des sites de production mis en service, la Société pourrait faire face à des interruptions, des pannes ou autres éléments susceptibles de ralentir ou arrêter la production de ciment. De tels évènements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La Société a mis en place diverses procédures appliquées sur le site « H1 » afin d'assurer la reprise de la production en cas d'interruption, due à un évènement interne ou externe. Par ailleurs, le site de production fait l'objet d'un contrôle permanent opéré par les salariés de la Société, formés pour intervenir en cas d'interruption. La Société a également mis en place ces différentes procédures sur le site « H2 » et prévoit de le faire sur le site « H3 ».

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- la construction et la mise en service des sites de production, ainsi que leur fonctionnement optimal dépend en partie de circonstances extérieures sur lesquelles la Société ne peut intervenir (financement des investissements, conditions météorologiques, défaillance d'un sous-traitant ou fournisseur, confinement lié à un risque sanitaire) ; et
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs**

Le processus de fabrication des ciments Hoffmann Green repose sur l'utilisation de co-produits issus de l'industrie :

- le laitier de haut fourneau : co-produit généré par la production d'acier ;
- l'argile : co-produit issu du lavage de granulats et de boues d'argiles ; et
- le gypse ou le désulfogypse : le gypse est issu de déblais de chantiers et le désulfogypse est généré par les centrales thermiques.

A la date du Rapport Semestriel, compte tenu du lancement relativement récent de la fabrication des ciments Hoffmann Green, la Société fait appel à un nombre restreint de fournisseurs de co-produits, principalement localisés en France, et est donc exposée à un risque de dépendance vis-à-vis de ces derniers.

Le recours à un nombre restreint de fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des produits, d'origine des produits ou de non-respect des réglementations applicables. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entraîner des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation qui leur est applicable. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives. Cette dépendance pourrait par ailleurs s'intensifier dans le cadre de la stratégie de développement de l'activité de la Société en France et à l'international dans la mesure où la Société devra faire face à des besoins accrus de matières premières.

La Société entretient toutefois de bonnes relations commerciales avec ses fournisseurs de co-produits et estime proposer à ces derniers une opportunité pour valoriser leurs co-produits. La Société n'a pas enregistré de perte de contrat avec un de ses fournisseurs depuis sa création.

Par ailleurs, il est précisé que :

- d'autres sociétés, en France et à l'étranger, ont pour activité la production des co-produits susvisés, ce qui minimise l'état de dépendance de la Société à l'égard notamment des fournisseurs des deux principaux co-produits que sont le laitier de haut fourneau et l'argile ; et
- la Société a pour objectif d'étendre encore le nombre de co-produits utilisés pour fabriquer ses ciments, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement. Des recherches sont notamment en cours sur des technologies permettant la valorisation des cendres volantes issues de la biomasse (voir la section 1.2.1.2 du Rapport Financier Annuel).

Il est précisé que la mise en service du nouveau site de production « H2 » et du site de production « H3 » à venir, et le développement de l'activité de la Société à l'international auront pour effet d'augmenter les quantités de co-produits dont aura besoin la Société pour la fabrication de ses ciments, et donc sa dépendance à l'égard des fournisseurs. Cependant, le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs restera maîtrisé car les besoins de la Société en fourniture en co-produits seront bien inférieurs aux quantités disponibles sur les marchés d'approvisionnement.

La Société estime toutefois que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré :

- qu'il existe de nombreuses sources d'approvisionnement en laitier de haut-fourneau, argile, gypse et désulfogypse, et la Société estime qu'il est possible d'étendre le nombre de co-produits utilisés pour la fabrication de ses ciments, de sorte que la probabilité d'occurrence de ce risque est modérée ; et
- que la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur les délais de livraison des ciments Hoffmann Green aux clients de la Société, sur la réputation de la Société), impact dont l'ampleur potentielle serait accrue par le développement de l'activité de la Société en France et à l'international en raison de la hausse des volumes de matières premières concernées.

- **Risques liés au développement de l'activité de la Société à l'international**

Le modèle économique de la Société pour son développement à l'international repose sur la signature d'accords de licence avec des partenaires locaux dans les pays ciblés.

La Société a, en 2022, noué un partenariat avec la Suisse et le Royaume-Uni, et a, depuis le début de l'exercice 2023, noué un partenariat avec la Belgique et l'Arabie Saoudite. Elle poursuit l'objectif de développer son activité à l'international.

Dans ce cadre, la Société pourrait procéder à une mauvaise analyse de marchés et conclure des partenariats dans des pays ou des régions où la demande de ciment décarboné n'est finalement pas aussi attractive qu'escompté par la Société et pourrait générer un chiffre d'affaires moins important que prévu.

La Société pourrait également conclure des accords de licence avec des partenaires qui ne respecteraient pas leurs engagements ou qui tenteraient de copier les technologies, le savoir-faire ou les secrets industriels de la Société.

Le développement de l'activité de la Société à l'international rendra la Société plus visible auprès des acteurs internationaux du bâtiment, ce qui pourrait conduire des concurrents malveillants à tenter de porter atteinte à l'image et à la réputation de la Société.

Enfin, le risque lié à la cybercriminalité sera démultiplié du fait du nombre croissant de partenaires internationaux.

La probabilité que le développement de l'activité à l'international soit moins rentable que prévu, qu'il génère des contentieux en lien avec la propriété intellectuelle, ou encore qu'il accroisse le risque pour la Société de devenir la cible de diffamation ou d'actes relevant de la cybercriminalité est modérée. En effet, la mise en place de ces partenariats via la conclusion d'accords de licence sera progressive et réalisée après une analyse poussée des différents marchés internationaux, notamment au regard de l'évolution de la réglementation concernant les émissions de carbone. En outre, en cas de violation des accords de licence ou d'appropriations illicites de droits de propriété intellectuelle, des recours pourraient être exercés. Par ailleurs, la Société étendra au niveau international toutes les mesures mises en œuvre sur le territoire national visant à garantir une bonne information du marché concernant son activité afin de protéger son image et sa réputation. Enfin, la Société entend conclure

des partenariats avec des acteurs dont les serveurs resteront indépendants, c'est-à-dire non connectés avec ceux de la Société, ce qui devrait limiter les risques d'exposition à la cybercriminalité.

Si les risques susvisés devaient se réaliser, leur impact serait modéré dans la mesure où la majorité de son activité resterait en tout état de cause exercée en France.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité net de ce risque est considéré par la Société comme modéré.

- **Risques liés à la gestion des systèmes d'information et à la cybercriminalité**

La Société a mis en place un outil industriel 4.0, fondé sur l'automatisation de la production (le site « H1 » compte plus de 200 automates) et le recours à un logiciel de production, développé spécifiquement pour le site.

Le système d'information de la Société est exposé aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou à des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et des logiciels.

La Société a mis en place des mesures assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques tels que :

- la non connexion au réseau Internet du laboratoire ;
- l'installation d'un serveur de type « black box » (serveur isolé et extrêmement résistant aux conditions extérieures (ex : feu)) non connecté au réseau Internet, auquel seules deux personnes identifiées peuvent avoir accès ;
- la mise en place d'un plan de sauvegarde des données de la Société toutes les 8 heures (jour et nuit) ;
- l'installation d'un pare-feu, certifié CE et conforme aux normes de sécurité en vigueur, pour les systèmes informatiques du site de production et des bureaux.

Le système d'information de la Société a fait l'objet d'un audit de sécurité externe par une société spécialisée, reconnue dans ce domaine. Il a été établi dans le cadre de cette procédure qu'aucune vulnérabilité critique n'était présente sur le périmètre audité.

Un plan d'audits de sécurité réguliers a été mis en place, ayant pour objet la vérification de règles de sécurité interne et les tests de vulnérabilité interne et externe.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'aucune défaillance de l'une de ces mesures de protection ne se produira, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. La Société pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Société pourrait ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace.

Il est précisé que la Société a fait en sorte que les éléments sensibles liés à sa propriété intellectuelle ne soient pas atteignables par voie informatique, ainsi ces éléments ne pourraient être impactés ou divulgués en cas d'attaque sur les systèmes informatiques de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société a été constatée par une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité, étant précisé que ces mesures feront l'objet de mises à jour régulières en lien avec l'évolution des modes opératoires des cybercriminels, et les éléments sensibles liés à la propriété intellectuelle de la Société ne pourraient être impactés en cas d'attaque ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (perte de données, indisponibilité de certains outils informatiques utilisés dans le cadre de la production des ciments Hoffmann Green, retards de livraison des produits).

- **Risques liés à l'atteinte à l'image et à la réputation de la Société**

Compte tenu des enjeux économiques et technologiques relatifs à l'industrie cimentière, la Société est exposée au risque de critiques ou de mises en cause de diverses natures, de bonne ou de mauvaise foi, pouvant atteindre sa réputation.

Les vecteurs de communication tels qu'Internet et les réseaux sociaux se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information, facilitant ainsi la création et la diffusion de fausses informations.

Des informations erronées, en lien avec les activités de la Société, sont susceptibles d'être diffusées sur Internet et sur les réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

A cet égard, il est précisé que la Société utilise elle-même Internet et les réseaux sociaux pour assurer sa visibilité auprès du public. Ainsi, un lecteur pourrait apporter du crédit à de fausses informations sur la Société ou ses produits, ayant été volontairement attribuées à la Société dans un but de nuisance par un tiers souhaitant dénigrer la Société.

La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur l'image de la Société et se répercuter sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, notamment sur la conclusion d'accords de licence à l'international, et ses perspectives.

La Société assure une veille proactive des outils Internet et des réseaux sociaux et a mis en place une procédure de gestion de crise de communication afin d'éviter et d'anticiper les crises potentielles, d'empêcher la prolifération et la portée de telles informations et de limiter, autant que possible, leur impact.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux et grâce à la procédure de gestion de crise de communication ;

- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits Hoffmann Green, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la dépendance aux personnes-clés**

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses associés fondateurs Julien Blanchard, Président du Directoire de la Société, et David Hoffmann, Directeur scientifique et membre du Directoire de la Société. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société a mis en place une assurance spécifique pour couvrir le risque de décès de ces deux personnes-clés (voir la section 1.1.6 « Assurance et couverture des risques » du Rapport Financier Annuel).

La Société a également fait en sorte que les équipes actuellement en place soient en mesure de poursuivre les travaux initiés, notamment en matière de recherche et développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- Julien Blanchard et David Hoffmann, co-fondateurs de la Société, sont à l'origine de la création de ce projet et sont les actionnaires les plus significatifs de la Société (voir la section 1.9 « Principaux Actionnaires » du Rapport Financier Annuel) ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DANS LAQUELLE OPERE LA SOCIETE

- **Risques de dépendance aux marchés de la construction, de l'immobilier, de l'industrie, des travaux publics et des travaux d'urbanisation**

Les ciments vendus par la Société sont utilisés pour des applications de construction tant de logements individuels ou collectifs que de bâtiments industriels ou commerciaux, ou encore pour des ouvrages d'infrastructure (routes, ponts, tunnels, voiries). Le marché du ciment est un marché cyclique, ainsi le dynamisme de la demande des ciments Hoffmann Green dépend à la fois d'éléments structurels propres à chaque marché, et d'éléments macro-économiques conjoncturels.

Les facteurs structurels qui déterminent, sur chaque marché, le niveau de la demande en matériaux de construction sont principalement la démographie, le taux d'urbanisation et la croissance économique (représentée par exemple par le produit national brut/habitant), mais aussi des éléments plus culturels comme les habitudes de construction de chaque marché (construction en bois, acier, béton). Au-delà de ces facteurs structurels, la situation économique influe conjoncturellement sur les marchés de la construction, et particulièrement en cas de crise économique et de forte instabilité financière mondiale. En effet, les paramètres économiques globaux déterminent la capacité des

acteurs publics et privés à financer par un accès au crédit et réaliser les projets individuels ou collectifs qui constituent le marché de la construction.

Des fluctuations significatives de certains de ces paramètres sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le développement de la Société.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- le marché du ciment est porteur, et la Société ne devrait représenter qu'une part de marché en France de 3% à horizon 2026 ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

- **Risques liés à la réglementation**

La Société exerce son activité dans un environnement fortement réglementé. En particulier, les sites de production de ciment de la Société sont qualifiés d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont soumis à une réglementation spécifique, requérant une autorisation préfectorale.

A la date du Rapport Semestriel, la Société est dotée d'un site de production (« H1 »), situé à Bournezeau (85), qui a obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE³, et d'un site de production « H2 », également situé à Bournezeau (85), mis en service le 30 juin 2023, qui a également obtenu l'autorisation au titre de la réglementation ICPE⁴. Cette démarche devra être renouvelée dans le cadre de la construction du site de production « H3 » à Dunkerque. Toutefois, si la Société ne parvenait pas à se conformer, à l'avenir, aux réglementations applicables, elle pourrait faire face à des retraits d'autorisations d'exploitation ou à des refus d'autorisations, voir sa responsabilité engagée ou encore être condamnée au paiement d'amendes.

De manière plus générale, la Société ne peut garantir que des modifications rapides ou importantes de la législation et de la réglementation en vigueur n'interviendront pas à l'avenir. Ainsi, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre pourrait entraîner de nouvelles conditions d'exercice de ses activités susceptibles d'augmenter ses charges d'exploitation (notamment par la mise en place de procédures et de contrôles supplémentaires), ou encore constituer un frein au développement des activités de la Société.

La Société ne peut exclure que de telles situations soient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

S'agissant des réglementations connues à ce jour et visant à limiter les émissions de CO₂, la Société estime que l'impact de leur entrée en vigueur sera positif sur son activité, dans la mesure où les

³ Arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-510 en date du 13 juillet 2017.

⁴ Arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-517 en date du 29 juillet 2020.

ciments Hoffmann Green sont décarbonés et s'inscrivent ainsi pleinement dans le cadre des futures normes de construction (voir la section 1.6 « Environnement réglementaire » du Rapport Financier Annuel).

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est limité, étant considéré que :

- la Société se conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables à son activité, et l'environnement réglementaire actuel, et ses évolutions annoncées, visant à limiter les émissions de CO₂, est favorable au développement de l'activité de la Société ;
- la modification de la réglementation applicable à la Société pourrait avoir un impact négatif limité sur la Société (surcoûts et freins au développement de l'activité de la Société).

RISQUES JURIDIQUES

- **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Grâce aux travaux de recherches menés par David Hoffmann et son équipe, la Société a développé un savoir-faire et des technologies uniques et innovants. Ces technologies étant au cœur des ciments Hoffmann Green, la Société a mis en place une politique de protection de sa propriété intellectuelle à travers différents axes, décrite à la section 1.2.1.1 « La protection de la propriété intellectuelle de la Société » du Rapport Financier Annuel.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment son savoir-faire propriétaire). Par conséquent, il se pourrait que :

- la Société ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- la Société ne se voie pas accorder les brevets ou marques pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- la Société voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques par des tiers ;
- la Société ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- la Société ne puisse garantir que le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les titres de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et titres de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- la Société ne puisse garantir que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé, étant précisé que les contrats de travail des salariés de la Société (notamment ceux de l'équipe de recherche et développement) prévoient des clauses protégeant les droits de propriété de la Société sur les inventions développées ;

- la Société constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, sont contestés par des tiers.

En outre, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, de son savoir-faire ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

De plus, les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société pourrait engager des actions qui seraient onéreuses et mobiliseraient ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou son développement.

La politique de protection de la propriété intellectuelle, mise en œuvre par la Société, prévoit notamment :

- le dépôt de brevets pour certaines technologies développées par la Société ;
- la protection spécifique du savoir-faire propriétaire (sécurisation des données informatiques, insertion de clauses de discrétion et de non-concurrence dans les contrats de travail des salariés de la Société, codification des informations utilisées pour la fabrication des ciments Hoffmann Green) ;
- l'insertion de clauses interdisant la rétro-ingénierie dans les contrats conclus avec les tiers ;
- une veille juridique régulière assurée par deux cabinets de conseil en propriété intellectuelle, ainsi que des recherches d'antériorité préalables aux dépôts de demandes de brevets.

La Société, qui est seule propriétaire de l'intégralité des éléments de propriété intellectuelle liés à son activité, est par ailleurs accompagnée de plusieurs conseils juridiques spécialisés en propriété intellectuelle.

A la date du Rapport Semestriel, la Société n'est impliquée dans aucun litige relatif à sa propriété intellectuelle.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est élevé, étant considéré que :

- l'ensemble des produits Hoffmann Green reposant sur les technologies développées par la Société, la Société estime que la protection desdites technologies est un enjeu clé ;
- la réalisation des événements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

RISQUES FINANCIERS

- **Risques en termes de besoins de financement**

La Société a des besoins de financement importants pour le déploiement de son outil industriel, et pour le développement et la commercialisation de ses produits.

Dans le cadre de sa stratégie la Société a pour ambition de financer, en plus de ses dépenses opérationnelles, la construction d'un nouveau site de production « H3 » dont les travaux débuteront au premier semestre 2024 et la mise en service est prévue par la Société en 2025. Le budget d'investissement s'établit autour de 22 M€.

Au 30 juin 2023, la Société disposait d'une trésorerie de 32,8 M€ (trésorerie et OPCVM).

La Société dispose d'une trésorerie suffisante pour financer son développement.

La Société estime que le degré de criticité net de ce risque est modéré, étant considéré que :

- la Société dispose de la trésorerie nécessaire pour financer les investissements susvisés au 30 juin 2023 ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

A la date du Rapport Semestriel, la Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

1.5. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 figure à la note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels présentée à la section 2 du Rapport Semestriel.

2. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

Il est rappelé que les dispositions légales applicables à la Société, dont les actions sont cotées sur Euronext Growth, n'exigent pas que les comptes semestriels fassent l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes.



**HOFFMANN
GREEN CEMENT**

Catalyseur de la
Transition Carbone

**Comptes consolidés résumés selon la norme IAS 34
du référentiel IFRS relative à l'information financière
intermédiaire au 30 juin 2023**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS SELON LA NORME IAS 34 DU REFERENTIEL IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2023 3 | |
| 1.1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE | 3 |
| 1.2. COMPTE DE RESULTAT | 5 |
| 1.3. ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL | 6 |
| 1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | 7 |
| 1.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 8 |
| 2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 9 |
| 2.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS | 9 |
| 2.1.1. Information relative à la Société et à son activité | 9 |
| 2.1.2. Evènements marquants au cours du 1er semestre 2023 | 9 |
| 2.1.3. Principaux risques et incertitudes à venir | 10 |
| 2.1.4. Evènements postérieurs au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2023 | 10 |
| 2.2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES | 11 |
| 2.2.1. Déclaration de conformité | 11 |
| 2.2.2. Principe de préparation des états financiers semestriels | 11 |
| 2.2.3. Continuité d'exploitation | 11 |
| 2.2.4. Méthodes comptables | 12 |
| 2.2.5. Estimations et hypothèses | 12 |
| 2.2.6. Périmètre au 30 juin 2023 | 13 |
| 2.3. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE | 14 |
| 2.3.1. Immobilisations incorporelles | 14 |
| 2.3.2. Immobilisations corporelles | 17 |
| 2.3.3. Autres actifs financiers | 20 |
| 2.3.4. Autres actifs non courants | 20 |
| 2.3.5. Actifs d'impôts non courants | 21 |
| 2.3.6. Stocks et en cours | 22 |
| 2.3.7. Créances clients et autres actifs courants | 23 |
| 2.3.8. Trésorerie et équivalents trésorerie | 24 |
| 2.3.9. Capital | 25 |
| 2.3.10. Passifs financiers | 25 |
| 2.3.11. Provision pour engagement de retraite | 30 |
| 2.3.12. Autres provisions | 30 |
| 2.3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes | 31 |
| 2.4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT | 34 |
| 2.4.1. Chiffre d'affaires et indicateur de performance | 34 |
| 2.4.2. Achats consommés | 35 |
| 2.4.3. Charges de personnel et effectif | 35 |
| 2.4.4. Charges externes | 36 |
| 2.4.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants | 37 |
| 2.4.6. Détail des autres produits et charges opérationnels | 37 |
| 2.4.7. Coût de l'endettement financier net | 38 |
| 2.4.8. Charges d'impôt | 38 |
| 2.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN | 39 |
| 2.6. AUTRES INFORMATIONS : TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES | 40 |



1. Comptes consolidés semestriels résumés établis selon la norme IAS 34 du référentiel IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2023

1.1. Etat de situation financière

en milliers d'euros

| ACTIF | Notes | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 2.3.1 | 7 318 | 6 750 |
| Immobilisations corporelles | 2.3.2 | 41 359 | 40 570 |
| Autres actifs financiers | 2.3.3 | 10 782 | 10 664 |
| Autres actifs non courants | 2.3.4 | 76 | 35 |
| Actifs d'impôts non courants | 2.3.5 | 11 083 | 9 878 |
| Total actif non courant | | 70 619 | 67 897 |
| Stocks et en-cours | 2.3.6 | 3 765 | 4 550 |
| Créances clients et comptes rattachés | 2.3.7 | 3 267 | 2 319 |
| Autres actifs courants | 2.3.7 | 2 373 | 2 652 |
| Actifs d'impôts courants | | 22 | 16 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2.3.8 | 21 005 | 30 247 |
| Total actif courant | | 30 432 | 39 784 |
| TOTAL ACTIF | | 101 051 | 107 681 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



| PASSIF | Notes | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|----------------|----------------|
| Capital social | 1.5 et 2.3.9 | 14 637 | 14 635 |
| Primes d'émission | 1.5 | 82 697 | 82 698 |
| Autres éléments du résultat global | 1.5 | -1 | 4 |
| Réserves consolidées part du groupe | 1.5 | -22 482 | -15 905 |
| Résultat consolidé part du groupe | 1.5 | -3 606 | -6 739 |
| Capitaux propres part du groupe | 1.5 | 71 245 | 74 693 |
| Réserves consolidées part des minoritaires | 1.5 | | |
| Résultat consolidé part des minoritaires | 1.5 | | |
| Capitaux propres part des minoritaires | 1.5 | | |
| Total capitaux propres | | 71 245 | 74 693 |
| Emprunts et dettes financières | 2.3.10 | 17 522 | 19 605 |
| Provisions pour engagements de retraite | 2.3.11 | 60 | 16 |
| Autres provisions à long terme | | | |
| Autres passifs non courants | 2.3.13 | 3 299 | 3 082 |
| Passifs d'impôts non courants | | 161 | 207 |
| Total passif non courant | | 21 041 | 22 911 |
| Emprunts et dettes financières | 2.3.10 | 4 775 | 4 918 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2.3.13 | 2 820 | 3 857 |
| Autres passifs courants | 2.3.13 | 1 170 | 1 302 |
| Passifs d'impôts courant | | | |
| Total passif courant | | 8 765 | 10 077 |
| TOTAL PASSIF | | 101 051 | 107 681 |

1.2. Compte de résultat

en milliers d'euros

| | Notes | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|------------------------|----------------|----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 2.4.1 | 1 676 | 544 |
| Autres produits de l'activité | | 56 | 40 |
| Achats consommés | 2.4.2 | -2 114 | -1 065 |
| Charges de personnel | 2.4.3 | -1 423 | -1 075 |
| Charges externes | 2.4.4 | -2 018 | -2 153 |
| Impôts et taxes | | -46 | -38 |
| Dotations amortissements | 2.3.1 et 2.3.2 | -1 442 | -1 238 |
| Dotations / Reprises provisions et dépréciations | 2.3.4 et 2.3.11 | -43 | 37 |
| Variation des stocks de produits en cours et de produits finis | | -65 | 3 |
| Autres produits et charges opérationnels courants | 2.4.5 | 286 | 224 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | -5 133 | -4 720 |
| Autres produits et charges opérationnels | 2.4.6 | -2 | 30 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | -5 134 | -4 689 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 1 553 | 230 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -1 284 | -1 684 |
| Coût de l'endettement financier net | 2.4.7 | 270 | -1 454 |
| Autres produits et charges financiers | 2.4.7 | | -1 |
| Charges d'impôt | 2.4.8 | -1 259 | 1 586 |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | | -3 606 | -4 558 |
| Part du groupe | | -3 606 | -4 558 |
| Part des minoritaires | | | |
| RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION | | -0,2466 | -0,3117 |
| RESULTAT NET DILUE PAR ACTION | | -0,2466 | -0,3117 |



1.3. Eléments du résultat global

en milliers d'euros

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------|---------------|
| RESULTAT DE LA PERIODE | -3 606 | -4 558 |
| Eléments recyclables en compte de résultat | | |
| Ecart de conversion | | |
| Réévaluation des actifs financiers | | |
| Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global | | |
| Eléments non recyclables en compte de résultat | | |
| Impôts sur éléments comptabilisés directement en autres éléments du résultat global | 0 | -1 |
| Ecart actuariel | -1 | 5 |
| Produits et charges comptabilisés directement en autres éléments du résultat global | | |
| AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE | -1 | 4 |
| RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE | -3 606 | -4 555 |
| Part du groupe | -3 606 | -4 555 |
| Part des minoritaires | - | - |



1.4. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|---------------|----------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ | | |
| Résultat net des entreprises intégrées | -3 606 | -4 558 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 1 485 | 1 228 |
| Reprises de subventions | -165 | -137 |
| Plus et moins-values de cessions | -8 | |
| Charges sans incidences sur la trésorerie (Paiements fondés sur des actions) | 155 | 39 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | -2 139 | -3 427 |
| Coût de l'endettement financier net | -270 | 1 454 |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | -1 259 | -1 586 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | -3 668 | -3 559 |
| Impôts versés | | 0 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité : | | |
| - Autres actifs non courants | -41 | 8 |
| - Stocks | 784 | -232 |
| - Clients | -948 | 1 019 |
| - Autres actifs courants (hors prêts et cautions) | 279 | -180 |
| - Autres passifs non courants | 217 | 205 |
| - Fournisseurs | -459 | -335 |
| - Autres passifs courants | 33 | 24 |
| Total | -135 | 510 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | -3 803 | -3 050 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾ | -3 532 | -10 748 |
| Cessions d'immobilisations | | |
| Variation des prêts et avances consenties | -3 | -1 |
| Entrées de périmètre ABC BROYAGE et AB CESAR ⁽²⁾ | | -589 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -3 535 | -11 338 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital de la société mère | | |
| Frais liés à l'IPO | | -3 |
| Actions propres | 4 | -2 |
| Emissions d'emprunts ⁽³⁾ | 495 | 469 |
| Remboursements d'emprunts | -2 559 | -1 787 |
| Coût de l'endettement financier net | 156 | 5 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -1 904 | -1 317 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE | -9 242 | -15 705 |
| Trésorerie d'ouverture | 30 247 | 56 704 |
| Trésorerie de clôture | 21 005 | 40 999 |
| Variation de la trésorerie | -9 242 | -15 705 |

⁽¹⁾ Hors nouveaux crédits-baïls et locations simples pour 81 K€ au 30/06/2023 et 201 K€ au 30/06/2022.

⁽²⁾ Prix payé -1 614 K€ + trésorerie acquise +1 025 K€ = -589 K€.



1.5. Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros

| | Capital social | Primes | Autres éléments du résultat global | Réserves | Résultat de l'exercice | Total capitaux propres | Intérêts minoritaires | Capitaux propres groupe |
|---|----------------|---------------|------------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Au 31 décembre 2021 | 14 602 | 82 733 | 2 | -10 376 | -5 562 | 81 399 | | 81 399 |
| Mouvements : | | | | | | | | |
| Affectation résultat N-1 | | | -2 | -5 560 | 5 562 | | | |
| Dividendes versés aux associés de la société mère | | | | | | | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des filiales | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | 14 | | 14 | | 14 |
| Ecarts actuariels | | | 4 | | | 4 | | 4 |
| Paievements fondés sur des actions | | | | 39 | | 39 | | 39 |
| Imputation des frais d'IFC nets d'IS | | -2 | | | | -2 | | -2 |
| Augmentation de capital (AGA) | 32 | -32 | | | | | | |
| Résultat consolidé | | | | | -4 558 | -4 558 | | -4 558 |
| Au 30 juin 2022 | 14 635 | 82 698 | 4 | -15 883 | -4 558 | 76 895 | | 76 895 |
| Au 31 décembre 2022 | 14 635 | 82 698 | 4 | -15 905 | -6 739 | 74 693 | | 74 693 |
| Mouvements : | | | | | | | | |
| Affectation résultat N-1 | | | -4 | -6 735 | 6 739 | | | |
| Dividendes versés aux associés de la société mère | | | | | | | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des filiales | | | | | | | | |
| Actions propres | | | | 3 | | 3 | | 3 |
| Ecarts actuariels | | | -1 | | | -1 | | -1 |
| Paievements fondés sur des actions | | | | 155 | | 155 | | 155 |
| Augmentation de capital (AGA) | 2 | -2 | | | | | | |
| Résultat consolidé | | | | | -3 606 | -3 606 | | -3 606 |
| Au 30 juin 2023 | 14 637 | 82 697 | -1 | -22 482 | -3 606 | 71 245 | | 71 245 |

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par le Directoire en date du 4 janvier 2021, du 18 janvier 2022 et du 16 janvier 2023 (deux plans signés ce même jour). Le premier plan est arrivé à terme le 4 janvier 2023. Il a donné lieu à une augmentation de capital de 2 K€, réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Cette augmentation de capital a été accompagnée de la création de 1 957 nouvelles actions. Les charges patronales avaient intégralement été provisionnées au 31 décembre 2022. Ce plan est donc sans incidence sur le résultat de l'exercice. Les trois autres plans ont des échéances respectivement fixées au 18 janvier 2025, 16 janvier 2026 et 16 janvier 2024. Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2 et ont un impact de 155 K€ sur les capitaux propres de la période.

2. Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

2.1. Présentation de l'activité et des évènements importants

2.1.1. Information relative à la Société et à son activité

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est une Société Anonyme (S.A) à directoire et conseil de surveillance.

Les comptes établis selon le référentiel IFRS. La situation a une durée de six mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin.

Adresse du siège social : 6 La Bretauillère - Chaillé-Sous-Les-Ormeaux - Rives de l'Yon (85310), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 809 705 304.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a développé une innovation consistant à faire évoluer la composition même du ciment pour parvenir à une empreinte carbone bien inférieure à celle qui caractérise le ciment traditionnel « Portland ».

Le 28 juin 2022, la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a pris le contrôle de la SAS HOFFMANN BROYAGE qui a intégré le périmètre de consolidation au 28 juin 2022.

La Société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire le 15 septembre 2023.

2.1.2. Evènements marquants au cours du 1er semestre 2023

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par le Directoire en date du 4 janvier 2021, du 18 janvier 2022 et du 16 janvier 2023 (deux plans signés ce même jour). Les actions attribuées dans le cadre du Plan n°3 ont été acquises le 4 janvier 2023 (à hauteur de 1.957 actions); les charges patronales avaient intégralement été provisionnées au 31 décembre 2022. Ce plan est donc sans incidence sur le résultat de l'exercice. Les trois autres plans ont des échéances respectivement fixées au 18 janvier 2025, 16 janvier 2026 et 16 janvier 2024. Ces plans ont été traités conformément à IFRS 2.

Dans le cadre du développement de ses activités et des volumes à produire, la Société a mis en service sa nouvelle usine H2, basée à Bournezeau, construite à proximité de l'usine H1. 21.9 M€ de dépenses ont été réalisées au 30 juin 2023 (dont 0.4 M€ au titre de la période) sur un budget global de 22.4 M€. Ce développement a également amené la Société à se doter de sa propre centrale à béton. 2.4 M€ de dépenses ont été réalisées au 30 juin 2023 (dont 0.4 M€ au titre de la période). Ces frais sont comptabilisés en immobilisations en cours. La mise en service de ces équipements a eu lieu de 30 juin 2023.



Les comptes IFRS comprennent la société mère HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES et sa filiale HOFFMANN BROYAGE.

2.1.3. Principaux risques et incertitudes à venir

L'appréciation des risques, faisant référence à l'information mentionnée dans le rapport sur les états financiers 2022, dans le chapitre « Appréciation des facteurs de risques », a évolué comme décrit au point 1.3 du Rapport Financier Semestriel.

2.1.4. Evènements postérieurs au 1^{er} semestre de l'exercice 2023

En septembre 2023, la Société a signé son premier contrat de licence à l'international en Arabie Saoudite avec le Groupe Shurfah. Ce contrat de licences exclusif d'une durée de 22 ans verra la construction de plusieurs unités de production de type « unité H2 » en Arabie Saoudite afin d'accompagner la décarbonation du secteur de la construction sur ce territoire. En contrepartie du transfert industriel et technologique et de cette exclusivité, la Société percevra un droit d'entrée de la part de Shurfah ainsi que des redevances annuelles fixes et variables basées sur le chiffre d'affaires générées par la commercialisation des ciments Hoffmann en Arabie Saoudite.



2.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

2.2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2022 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par la Société sont décrits ci-après.

2.2.2. Principe de préparation des états financiers semestriels

Les états financiers semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 (« Information financière intermédiaire »), telle qu'adoptée par l'Union Européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels, il s'agit de comptes résumés.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en cohérence avec les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2022. À l'exception des spécificités de la norme IAS 34 et des nouvelles normes applicables au 1er janvier 2023 listées ci-dessous, les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2023 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2022. Les principales zones de jugement et d'estimations pour l'établissement des comptes semestriels résumés sont identiques à celles détaillées dans les comptes consolidés 2022.

2.2.3. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Directoire sur la base d'une trésorerie disponible au 30 juin 2023 qui doit permettre de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.



2.2.4. Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la Société au 1^{er} janvier 2023.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2023

- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 – Modification d'IFRS 17
- Amendements à IFRS 17 – 1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables par anticipation sur option

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 30 juin 2023.

2.2.5. Estimations et hypothèses

La Direction de la Société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.



2.2.6. Périmètre au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, le Groupe est constitué de 2 entités consolidées par intégration globale.

| Entités | Méthodes de consolidation | % d'intérêts | % de contrôle | Siège social | Pays |
|------------------|---------------------------|--------------|---------------|---------------------|--------|
| HGCT | IG | - | - | RIVES DE L'YON | France |
| HOFFMANN BROYAGE | IG | 100,00% | 100,00% | MAREUIL EN PERIGORD | France |



2.3. Détail de l'état de situation financière

2.3.1. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

| Valeurs brutes | Goodwill | Frais de développement | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | TOTAL |
|----------------------------|-----------|------------------------|--------------------------------------|--|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | | 4 760 | 940 | 187 | 5 888 |
| Acquisitions | 12 | | | 1 116 | 1 128 |
| Cessions | | | | | |
| Virement de poste à poste | | | 33 | -33 | |
| Variation de périmètre | | | 0 | | 1 |
| Au 30 juin 2022 | 13 | 4 760 | 973 | 1 271 | 7 016 |
| Au 31 décembre 2022 | | 6 705 | 973 | 215 | 7 893 |
| Acquisitions | | | 2 | 929 | 931 |
| Cessions | | | | | |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | | 6 705 | 975 | 1 144 | 8 824 |

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

| Amortissements | Goodwill | Frais de développement | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | TOTAL |
|----------------------------|----------|------------------------|--------------------------------------|--|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | | 549 | 64 | | 613 |
| Dotations | | 239 | 27 | | 265 |
| Reprises | | | | | |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | 0 | | 0 |
| Au 30 juin 2022 | | 787 | 91 | | 878 |
| Au 31 décembre 2022 | | 1 025 | 118 | | 1 143 |
| Dotations | | 335 | 27 | | 363 |
| Reprises | | | | | |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | | 1 361 | 145 | | 1 506 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

| Valeurs nettes | Goodwill | Frais de développement | Autres immobilisations incorporelles | Immobilisations incorporelles en cours | TOTAL |
|---------------------|----------|------------------------|--------------------------------------|--|-------|
| Au 31 décembre 2021 | | 4 212 | 876 | 187 | 5 275 |
| Au 30 juin 2022 | 13 | 3 973 | 882 | 1 271 | 6 139 |
| Au 31 décembre 2022 | | 5 679 | 855 | 215 | 6 750 |
| Au 30 juin 2023 | | 5 344 | 830 | 1 144 | 7 318 |

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Frais de développement 10 ans
- Logiciels & licences 2 à 8 ans

Les frais de développement sont liés aux technologies H-P2A, H-EVA, H-UKR, H-IONA et la nouvelle technologie H-GREEN. Ces technologies font l'objet d'améliorations constantes. A ce titre, 1 945 K€ supplémentaires ont été activés au titre de 2022.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au goodwill issu de l'absorption de la société ARGIWEST au 30 juin 2017, qui s'élève à 553 K€. Le reste correspond à l'acquisition d'un ERP et d'une CRM.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement aux développements de produits en lien avec les technologies existantes.

Le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2022 n'ont pas mis en évidence de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des incorporels. Au 30 juin 2023, la Société considère que les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur recouvrable du goodwill au 31 décembre 2022 ne sont pas substantiellement modifiées.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre du premier semestre 2023.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Les flux sur les immobilisations incorporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

| Valeurs brutes | Autres immobilisations incorporelles | TOTAL |
|----------------------------|--------------------------------------|-------|
| Au 31 décembre 2021 | 65 | 65 |
| Acquisitions | | |
| Cessions | | |
| Virement de poste à poste | | |
| Variation de périmètre | | |
| Au 30 juin 2022 | 65 | 65 |
| Au 31 décembre 2022 | 65 | 65 |
| Acquisitions | | |
| Cessions | | |
| Virement de poste à poste | | |
| Variation de périmètre | | |
| Au 30 juin 2023 | 65 | 65 |

| Amortissements | Autres immobilisations incorporelles | TOTAL |
|----------------------------|--------------------------------------|-------|
| Au 31 décembre 2021 | 8 | 8 |
| Dotations | 5 | 5 |
| Reprises | | |
| Virement de poste à poste | | |
| Variation de périmètre | | |
| Au 30 juin 2022 | 13 | 13 |
| Au 31 décembre 2022 | 18 | 18 |
| Dotations | 5 | 5 |
| Reprises | | |
| Virement de poste à poste | | |
| Variation de périmètre | | |
| Au 30 juin 2023 | 23 | 23 |

| Valeurs nettes | Autres immobilisations incorporelles | TOTAL |
|----------------------------|--------------------------------------|-------|
| Au 31 décembre 2021 | 57 | 57 |
| Au 30 juin 2022 | 52 | 52 |
| Au 31 décembre 2022 | 47 | 47 |
| Au 30 juin 2023 | 42 | 42 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



2.3.2. Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

| Valeurs brutes | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations corporelles en cours | TOTAL |
|----------------------------|--------------|---------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2021 | 1 232 | 5 604 | 9 024 | 2 092 | 12 987 | 30 938 |
| Acquisitions | | 79 | 53 | 180 | 7 074 | 7 387 |
| Cessions | | | | -41 | | -41 |
| Virement de poste à poste | | | 156 | 13 | -169 | |
| Variation de périmètre | 6 | 472 | 1 036 | 267 | | 1 780 |
| Remboursement par avoir | | | | | | |
| Au 30 juin 2022 | 1 238 | 6 155 | 10 269 | 2 510 | 19 892 | 40 064 |
| Au 31 décembre 2022 | 1 307 | 7 705 | 10 368 | 2 707 | 26 256 | 48 343 |
| Acquisitions | | | 58 | 127 | 1 918 | 2 104 |
| Cessions | | -461 | | -64 | | -525 |
| Virement de poste à poste | 547 | 865 | | 545 | -1 957 | |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Remboursement par avoir | | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | 1 854 | 8 109 | 10 426 | 3 315 | 26 218 | 49 922 |

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

| Amortissements | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations corporelles en cours | TOTAL |
|----------------------------|------------|---------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | 91 | 761 | 2 995 | 657 | | 4 505 |
| Dotations | 18 | 158 | 625 | 172 | | 973 |
| Reprises | | | | -41 | | -41 |
| Virement de poste à poste | | | | | | |
| Variation de périmètre | | 237 | 1 015 | 184 | | 1 437 |
| Au 30 juin 2022 | 109 | 1 155 | 4 636 | 972 | | 6 873 |
| Au 31 décembre 2022 | 127 | 1 372 | 5 139 | 1 135 | | 7 773 |
| Dotations | 30 | 192 | 647 | 210 | | 1 079 |
| Reprises | | -226 | | -64 | | -289 |
| Virement de poste à poste | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | 157 | 1 339 | 5 786 | 1 281 | | 8 563 |

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

| Valeurs nettes | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Immobilisations corporelles en cours | TOTAL |
|----------------------------|--------------|---------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2021 | 1 141 | 4 843 | 6 028 | 1 435 | 12 987 | 26 434 |
| Au 30 juin 2022 | 1 129 | 5 000 | 5 633 | 1 538 | 19 892 | 33 191 |
| Au 31 décembre 2022 | 1 180 | 6 333 | 5 229 | 1 572 | 26 256 | 40 570 |
| Au 30 juin 2023 | 1 697 | 6 770 | 4 640 | 2 034 | 26 218 | 41 359 |



Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à la poursuite de la construction de la nouvelle usine H2, basée à Bournezeau, à proximité de l'usine H1. 21.9 M€ de dépenses ont été réalisées au 30 juin 2023 (dont 0.4 M€ au titre de la période) sur un budget global de 22.4 M€. Ce développement a également amené la Société à se doter de sa propre centrale à béton. 2.4 M€ de dépenses ont été réalisées au 30 juin 2023 (dont 0.4 M€ au titre de la période). Enfin, la société Hoffmann Broyage poursuit la refonte complète de son outil de production pour lequel 0.9 M€ de dépenses ont été réalisées au 30 juin 2023 (dont 0.5 M€ au titre de la période).

Ces frais sont comptabilisés en immobilisations en cours. La mise en service de ces équipements est prévue sur le second semestre 2023.

Par ailleurs, au cours du 1^{er} semestre 2023, la Société a mis en service un ensemble immobilier qu'elle a acquis fin 2022 et dans lequel elle a effectué quelques travaux de réaménagement. Ce bâtiment est situé sur la commune des Rives de l'Yon.

Les cessions sont liées aux fins de contrats retraités sous IFRS 16, qui donnent lieu à la sortie des droits d'utilisation correspondants. Ces cessions comprennent la fin anticipée du bail commercial des Rives de l'Yon puisque la Société est désormais propriétaire des lieux.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

30 juin 2023

Les flux sur les immobilisations corporelles ci-dessus intègrent les flux liés aux immobilisations comptabilisées conformément à IFRS 16 détaillés ci-après :

| Valeurs brutes | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | TOTAL |
|----------------------------|------------|---------------|---|------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | 409 | 4 539 | 1 167 | 490 | 6 604 |
| Acquisitions | | 79 | 1 | 121 | 201 |
| Cessions | | | | -41 | -41 |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Remboursement par avoir | | | | | |
| Au 30 juin 2022 | 409 | 4 618 | 1 168 | 570 | 6 764 |
| Au 31 décembre 2022 | 409 | 4 776 | 1 168 | 572 | 6 924 |
| Acquisitions | | | | 81 | 81 |
| Cessions | | -461 | | -64 | -525 |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Remboursement par avoir | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | 409 | 4 315 | 1 168 | 589 | 6 480 |

| Amortissements | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | TOTAL |
|----------------------------|----------|---------------|---|------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | | 624 | 496 | 243 | 1 363 |
| Dotations | | 136 | 87 | 78 | 301 |
| Reprises | | | | -41 | -41 |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Au 30 juin 2022 | | 760 | 584 | 279 | 1 623 |
| Au 31 décembre 2022 | | 886 | 671 | 359 | 1 915 |
| Dotations | | 96 | 87 | 81 | 265 |
| Reprises | | -226 | | -64 | -289 |
| Virement de poste à poste | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | |
| Au 30 juin 2023 | | 756 | 758 | 376 | 1 891 |

| Valeurs nettes | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | TOTAL |
|----------------------------|------------|---------------|---|------------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2021 | 409 | 3 914 | 670 | 247 | 5 241 |
| Au 30 juin 2022 | 409 | 3 858 | 584 | 291 | 5 141 |
| Au 31 décembre 2022 | 409 | 3 890 | 497 | 213 | 5 009 |
| Au 30 juin 2023 | 409 | 3 559 | 410 | 213 | 4 590 |



2.3.3. Autres actifs financiers

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Autres titres de participation ⁽¹⁾ | 11 | 11 |
| OPCVM (sous forme d'obligations) | 10 000 | 10 000 |
| Dépréciation des OPCVM (sous forme d'obligations) | -1 014 | -1 128 |
| Autres titres immobilisés ⁽²⁾ | 55 | 55 |
| Prêts | 1 | 1 |
| Dépôts et cautionnements ⁽³⁾ | 1 729 | 1 726 |
| TOTAL | 10 782 | 10 664 |

⁽¹⁾ Titres Hoffmann Suisse non consolidée pour 10 K€ et titres dans un GIE pour 1 K€.

⁽²⁾ Parts sociales bancaires pour 55 K€.

⁽³⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur prêts bancaires pour 1,5 M€, une retenue de garantie sur le prêt BPI pour 200 K€, une caution sur loyers et des cautions sur badges autoroute.

Le Groupe a déprécié ses placements à long terme pour tenir compte de la perte de valeur suivant l'évolution du marché.

2.3.4. Autres actifs non courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Clients > 1 an | 264 | |
| Dépréciation des clients | -220 | |
| Etat - créance TVA sur Batiroc | 19 | 20 |
| Charges constatées d'avance > 1 an | 13 | 15 |
| TOTAL | 76 | 35 |

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

La créance de TVA sur Batiroc est née des échéances reportées dans le cadre de la Covid-19.

Les charges constatées d'avance correspondent à une assurance dommage-ouvrage.



2.3.5. Actifs d'impôts non courants

| | 30/06/2023 | | 31/12/2022 | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | Base | Impôt | Base | Impôt |
| Décalages temporaires | | | | |
| Déficits fiscaux | 45 942 | 11 485 | 40 920 | 10 230 |
| Dépréciation clients | 220 | 55 | | |
| Retraitements | | | | |
| Frais de constitution | | | | |
| Amortissements dérogatoires | -1 371 | -343 | -1 027 | -257 |
| Locations | 48 | 12 | 57 | 14 |
| Crédits bails | -616 | -154 | -541 | -135 |
| Engagements retraite | 24 | 6 | 16 | 4 |
| Dépréciation actions propres | | | | |
| Frais acquisition titres | 86 | 22 | 86 | 22 |
| TOTAL | 44 333 | 11 083 | 39 511 | 9 878 |

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans les déficits fiscaux cumulés par HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES. Le Groupe a activé l'ensemble des déficits de la Société sur la base de prévisionnels qui permettront d'apurer les déficits en question sur un horizon de cinq ans. Il n'existe pas de déficits non activés au 30 juin 2023.



2.3.6. Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Matières premières et autres approvisionnements | 3 680 | 4 365 |
| En-cours de production | | |
| Produits intermédiaires et finis | 69 | 134 |
| Marchandises | 17 | 50 |
| Provision pour dépréciation | | |
| TOTAL | 3 765 | 4 550 |

| Evolutions des provisions pour dépréciation | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Valeur à l'ouverture | | |
| Augmentation | | |
| Diminution | | |
| Valeur à la clôture | 0 | 0 |



2.3.7. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients brutes | 3 267 | 2 539 |
| Provision pour dépréciation | | -220 |
| TOTAL | 3 267 | 2 319 |

Autres actifs courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes versés | 389 | 198 |
| Créances sociales | 1 | 0 |
| Créances fiscales | 1 737 | 2 141 |
| Autres créances courantes | 15 | 56 |
| Charges constatées d'avance | 232 | 257 |
| TOTAL | 2 373 | 2 652 |

Les créances fiscales sont détaillées comme suit :

| Créances fiscales | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Etat - tva | 1 385 | 1 416 |
| Etat - créance liée au CIR | 353 | 725 |
| TOTAL | 1 737 | 2 141 |

En actifs courants, figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR & CII. Les montants de 2022 ont été remboursés par l'Etat, la créance du 30 juin 2023 correspond aux CIR & CII calculés au titre du 1^{er} semestre 2023.

Les autres créances courantes sont détaillées comme suit :

| Autres créances | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs débiteurs et AAR | 0 | 34 |
| Débiteurs divers | 15 | 23 |
| TOTAL | 15 | 56 |



Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients est la suivante :

| Au 30/06/2023 | Valeur au bilan | Non échues | Echues | | |
|------------------------------------|-----------------|------------|--------------|------------------|------------|
| | | | < 90j | > 90j < 6mois | > 6 mois |
| Créances clients (actifs courants) | 3 267 | 729 | 1 394 | 985 | 158 |
| TOTAL | 3 267 | 729 | 1 394 | 985 | 158 |

| Au 31/12/2022 | Valeur au bilan | Non échues | Echues | | |
|--|-----------------|--------------|-----------|------------------|------------|
| | | | < 90j | > 90j < 6mois | > 6 mois |
| Créances clients (actifs non courants) | | | | | |
| Créances clients (actifs courants) | 2 319 | 1 228 | 60 | 292 | 739 |
| TOTAL | 2 319 | 1 228 | 60 | 292 | 739 |

2.3.8. Trésorerie et équivalents trésorerie

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Comptes à terme | 16 948 | 22 423 |
| Disponibilités | 4 057 | 7 823 |
| Total trésorerie de clôture | 21 005 | 30 247 |
| Découverts bancaires | | |
| Total trésorerie nette de clôture | 21 005 | 30 247 |



2.3.9. Capital

Evolution du capital

| | 01/01/2023 | Augmentation | Réduction | 30/06/2023 |
|-------------------------|-------------------|--------------|-----------|-------------------|
| Nombre d'actions | 14 634 736 | 1 957 | | 14 636 693 |
| Nominal en € | 1,00 | | | 1,00 |
| Capital en euros | 14 634 736 | | | 14 636 693 |

Un plan d'attribution gratuite d'actions est arrivé à terme le 4 janvier 2023 donnant lieu à la création de 1 957 nouvelles actions.

2.3.10. Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Emprunts bancaires | 10 483 | 12 423 |
| Avance Ademe | 898 | 1 006 |
| Aide remboursable BPI | 122 | 169 |
| Aide remboursable BPI | 500 | 465 |
| Prêt région PDL | 2 440 | 2 000 |
| Dettes sur crédits-baïls | 2 399 | 2 579 |
| Dettes sur locations simples | 588 | 852 |
| Intérêts courus | 92 | 110 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 17 522 | 19 605 |
| Emprunts bancaires | 3 872 | 3 855 |
| Avance Ademe | 109 | 103 |
| Aide remboursable BPI | 94 | 93 |
| Prêt participatif Total | 12 | 86 |
| Dettes sur crédits-baïls | 370 | 366 |
| Dettes sur locations simples | 275 | 321 |
| Intérêts courus | 43 | 95 |
| Emprunts et dettes financières courants | 4 775 | 4 918 |
| TOTAL | 22 296 | 24 523 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Ventilation des dettes financières par échéance

| Dettes financières en valeur de remboursement (en milliers d'€) | Part à moins d'1 an | Part de 1 à 5 ans | Part à plus de 5 ans | TOTAL |
|---|---------------------|-------------------|----------------------|---------------|
| Au 30 juin 2023 | | | | |
| Emprunts bancaires | 3 872 | 10 275 | 209 | 14 355 |
| Avance Ademe | 109 | 655 | 242 | 1 006 |
| Aide remboursable BPI | 94 | 122 | | 216 |
| Aide remboursable BPI | | 500 | | 500 |
| Prêt participatif Total | 12 | | | 12 |
| Prêt région PDL | | 2 280 | 160 | 2 440 |
| Dettes sur crédits-bails | 370 | 1 129 | 1 270 | 2 769 |
| Dettes sur locations simples | 275 | 490 | 97 | 863 |
| Intérêts courus | 43 | 62 | 31 | 135 |
| Emprunts et dettes financières | 4 775 | 15 512 | 2 010 | 22 296 |
| <i>Dettes financières courantes</i> | | | | 4 775 |
| <i>Dettes financières non courantes</i> | | | | 17 522 |

| Dettes financières en valeur de remboursement (en milliers d'€) | Part à moins d'1 an | Part de 1 à 5 ans | Part à plus de 5 ans | TOTAL |
|---|---------------------|-------------------|----------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2022 | | | | |
| Emprunts bancaires | 3 855 | 11 795 | 628 | 16 279 |
| Avance Ademe | 103 | 534 | 472 | 1 109 |
| Aide remboursable BPI | 93 | 169 | | 262 |
| Aide remboursable BPI | | 465 | | 465 |
| Prêt région PDL | | 1 600 | 400 | 2 000 |
| Prêt participatif Total | 86 | | | 86 |
| Dettes sur crédits-bails | 366 | 1 195 | 1 384 | 2 945 |
| Dettes sur locations simples | 321 | 708 | 144 | 1 172 |
| Intérêts courus | 95 | 62 | 48 | 205 |
| Emprunts et dettes financières | 4 918 | 16 528 | 3 077 | 24 523 |
| <i>Dettes financières courantes</i> | | | | 4 918 |
| <i>Dettes financières non courantes</i> | | | | 19 605 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Réconciliation entre la valeur au bilan et la valeur de remboursement

| Réconciliation valeur au bilan / valeur de remboursement (en milliers d'€) | Valeur de remboursement | Coût amorti | Juste valeur | Valeur au bilan |
|--|----------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Au 30 juin 2023 | | | | |
| Emprunts bancaires | 14 355 | | | 14 355 |
| Avance Ademe | 1 006 | | | 1 006 |
| Aide remboursable BPI | 225 | -9 | | 216 |
| Aide remboursable BPI | 524 | -25 | | 500 |
| Prêt participatif Total | 12 | | | 12 |
| Prêt région PDL | 2 440 | | | 2 440 |
| Dettes sur crédits-bails | 2 769 | | | 2 769 |
| Dettes sur locations simples | 863 | | | 863 |
| Intérêts courus | 135 | | | 135 |
| Emprunts et dettes financières | 22 330 | -33 | | 22 296 |

| Réconciliation valeur au bilan / valeur de remboursement (en milliers d'€) | Valeur de remboursement | Coût amorti | Juste valeur | Valeur au bilan |
|--|----------------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Au 31 décembre 2022 | | | | |
| Emprunts bancaires | 16 279 | | | 16 279 |
| Avance Ademe | 1 109 | | | 1 109 |
| Aide remboursable BPI | 275 | -13 | | 262 |
| Aide remboursable BPI | 490 | -25 | | 465 |
| Prêt région PDL | 2 000 | | | 2 000 |
| Prêt participatif Total | 86 | | | 86 |
| Dettes sur crédits-bails | 2 945 | | | 2 945 |
| Dettes sur locations simples | 1 172 | | | 1 172 |
| Intérêts courus | 205 | | | 205 |
| Emprunts et dettes financières | 24 561 | -38 | | 24 523 |

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

| Valeurs brutes | Emprunts bancaires | Avance Ademe | Aide remboursable BPI | Prêt participatif Total | Prêt région PDL | Dettes sur crédits-bails | Dettes sur locations simples | Intérêts courus | TOTAL |
|----------------------------|--------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------|-----------------|---------------|
| Au 31 décembre 2021 | 16 434 | 1 221 | 352 | 233 | 2 000 | 3 297 | 1 174 | 186 | 24 896 |
| Nouveaux | | | 465 | | | | 201 | 4 | 670 |
| Remboursements | 0 | | -44 | -73 | | -178 | -182 | | -478 |
| Virement de poste à poste | | | | | | | | | 0 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | 0 |
| Au 30 juin 2022 | 16 434 | 1 221 | 773 | 160 | 2 000 | 3 119 | 1 193 | 190 | 25 089 |
| Au 31 décembre 2022 | 16 279 | 1 109 | 727 | 86 | 2 000 | 2 945 | 1 172 | 205 | 24 523 |
| Nouveaux | | | 34 | | 440 | | 81 | 21 | 576 |
| Remboursements | -1 924 | -103 | -46 | -74 | | -176 | -390 | -90 | -2 803 |
| Virement de poste à poste | | | | | | | | | 0 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | 0 |
| Au 30 juin 2023 | 14 355 | 1 006 | 716 | 12 | 2 440 | 2 769 | 863 | 135 | 22 296 |

L'avance ADEME est une aide publique de l'Etat accordée à la Société dans le cadre du projet de construction d'un pilote industriel, dédié à la fabrication d'un liant à basse empreinte carbone. Cette aide a été accordée en décembre 2016 pour un montant global de 1 367 K€ dont le solde a été perçu le 28 septembre 2020. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2029 du fait que le chiffre d'affaires devrait atteindre les 7 M€ courant 2025, déclenchant ainsi la deuxième phase de remboursement. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat.

Les avances remboursables BPI sont des aides à l'innovation accordées à la Société dans le cadre de différents projets :

- Une avance, d'un montant global de 500 K€ a été accordée en 2018. La date de fin de remboursement initialement fixée au 31 mars 2025 a été reportée au 30 septembre 2025 dans le cadre de la Covid-19. Conformément à IFRS 9, et de manière analogue à la première aide, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 30 juin 2023 est de 216 K€. Nonobstant l'échec technique ou commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 200 K€, qui au 30 juin 2023 se trouve intégralement versée.
- Une autre avance d'un montant global de 700 K€ a été accordée en mai 2022 dont 490 K€ sont encaissés au 30 juin 2023. La date de fin de remboursement est fixée au 30 juin 2029. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote, de manière à ramener son taux d'intérêt de zéro à celui d'une dette normale. L'avantage qui en découle a été traité comme une subvention selon les dispositions de la norme IAS 20, et figure donc en produit différé (autres passifs courants et autres passifs non courants selon l'échéance). Le solde au 30 juin 2023 est de 465 K€. Le premier remboursement est prévu le 30 septembre 2024. Nonobstant l'échec technique ou



commercial ou le succès technique ou commercial partiel du programme, la Société garantit à BPI France Financement le paiement d'une somme forfaitaire de 280 K€.

- Une nouvelle avance d'un montant global de 171 K€ a été accordée en mai 2023 dont 34 K€ sont encaissés au 30 juin 2023. Cette avance est accompagnée de l'attribution d'une subvention de 512 K€ dont 102 K€ sont versés au 30 juin 2023 ; ce qui porte le montant global de l'aide à 683 K€. Le premier remboursement est prévu le 31 mars 2026. En cas d'échec technique ou commercial du programme, la Société sera déliée de toute obligation de paiement des retours financiers. Conformément à IFRS 9, la dette est enregistrée initialement à sa juste valeur et correspond à l'actualisation des prélèvements futurs aux taux définis au contrat. Au 30 juin 2023, il a été considéré les intérêts comme négligeables.

Le prêt participatif Total est un prêt non bancaire accordé par le Groupe Total pour un montant global de 400 K€, dont le solde a été encaissé en mai 2021. Les fonds octroyés par le prêteur ont pour objet de favoriser l'implantation ou le développement d'activités créatrices d'emploi pérennes dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Il s'agissait en l'occurrence de créer 12 emplois permanents avant le 31 décembre 2020, ce que la Société a effectivement respecté. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1% et a bénéficié d'un différé de remboursement de 24 mois fixant la première échéance le 15 août 2020. Son terme est prévu le 15 juillet 2023. Aucune garantie n'est associée au présent contrat. Il est à noter que le prêt pourra être, sur demande du prêteur et d'un commun accord, converti en actions nouvelles.

Dans le cadre du financement de l'usine H2, la Société s'est vu octroyer quatre prêts pour une enveloppe globale de 11 M€, tous débloqués sur 2021 :

- Un prêt par la région Pays de La Loire (PDL) à hauteur de 2 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 2% et bénéficie d'un différé de remboursement de 24 mois fixant le premier remboursement au 4 avril 2024. Son échéance est prévue le 4 avril 2028. Aucune garantie n'est associée au présent contrat.
- Un Prêt Vert auprès de la Banque Postale d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.43%. La durée du crédit est de 7 ans. En garantie, la Société a nanté un compte-courant qu'elle détient à la Banque Postale à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la BNP Paribas d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 1.14%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanté un compte à terme à hauteur de 750 K€.
- Un Prêt auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 3 M€. Ce prêt a été contracté au taux fixe de 0.95%. La durée du crédit est de 5 ans. En garantie, la Société a nanté un compte à terme à hauteur de 750 K€.

Au cours du 1^{er} semestre 2023 :

- Dans le cadre de l'acquisition et l'implantation d'une centrale à béton dernière génération, la Société a obtenu un financement de 400 K€ de la part de la région Pays de Loire. Ce prêt contracté au taux fixe de 2% a une durée de 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans.
- Pour financer les tests préalables à l'implantation de cette centrale à béton, la région a accordé un prêt supplémentaire de 40 K€. Ce prêt contracté au taux de 0% a une durée de 3 ans avec un différé de remboursement de 1 an. L'avantage qui découle de ce taux d'intérêt nul a été négligé au vu du montant du financement concerné. Aucune subvention ne lui est donc rattachée au sens d'IAS 20.



2.3.11. Provision pour engagement de retraite

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

| Hypothèses | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| Référence taux d'actualisation | Taux IBOXX corporate AA + 10 ans | |
| Taux d'actualisation | 3,61% | 3,77% |
| Table de mortalité | INSEE 2016-2018 | INSEE 2014-2016 |
| Progression des salaires | 4% dégressif | 4% dégressif |
| Taux de turn-over | 2,90% | 2,90% |
| Age de départ à la retraite | 62 ans | 62 ans |

Evolution de l'engagement

| En milliers d'€ | Engagements de retraite |
|----------------------------|----------------------------|
| Au 31 décembre 2021 | 32 |
| Dotations | |
| Reprises | -10 |
| Variation de périmètre | |
| Pertes et gains actuariels | -5 |
| Au 30 juin 2022 | 17 |
| Au 31 décembre 2022 | 16 |
| Dotations | 43 |
| Reprises | |
| Variation de périmètre | |
| Pertes et gains actuariels | 1 |
| Au 30 juin 2023 | 60 |

La dotation de la période comprend 35 K€ d'engagements envers les salariés repris d'HOFFMANN BROYAGE.

2.3.12. Autres provisions

La Société n'a constaté aucune autre provision.



2.3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs | 2 263 | 2 722 |
| Dettes d'immobilisations | 557 | 1 136 |
| TOTAL | 2 820 | 3 857 |

Autres passifs non courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Dettes sociales et fiscales | 44 | |
| Autres dettes | 1 | |
| Produits constatés d'avance | 3 254 | 3 082 |
| TOTAL | 3 299 | 3 082 |

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

| Produits constatés d'avance | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| CIR | 2 662 | 2 513 |
| CII | 161 | 129 |
| EPL - subvention sur avance à taux 0 | 28 | 30 |
| Subventions d'investissement | 403 | 409 |
| TOTAL | 3 254 | 3 082 |

Les dettes sociales non courantes correspondent à la contribution patronale due sur les plans d'attribution gratuite d'actions dont l'échéance est supérieure à un an.

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent. Elles comprennent notamment 388 K€ en lien avec l'usine H2 dont la mise en service est prévue sur juillet 2023.

Passifs d'impôts non courants

| | 30/06/2023 | | 31/12/2022 | |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| | Base | Impôt | Base | Impôt |
| Décalages temporaires | | | | |
| Déficits fiscaux | -689 | -172 | -584 | -146 |
| Retraitements | | | | |
| Ecart d'évaluation | 1 368 | 342 | 1 414 | 354 |
| Engagements retraite | -36 | -9 | | |
| TOTAL | 644 | 161 | 830 | 207 |

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. Le Groupe a donc retenu le taux de 25%.

L'impôt différé constaté trouve essentiellement son origine dans la plus-value constatée sur l'immobilier d'HOFFMANN BROYAGE, en contrepartie de laquelle les déficits ont été activés. Il n'existe pas de déficits non activés au 30 juin 2023.



Autres passifs courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Dettes sociales & fiscales | 811 | 963 |
| Autres dettes | 4 | 0 |
| Produits constatés d'avance | 355 | 339 |
| TOTAL | 1 170 | 1 302 |

Les dettes sociales et fiscales sont détaillées comme suit :

| Dettes sociales & fiscales | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------|------------|------------|
| Dettes sociales | 668 | 828 |
| Etat - tva | 120 | 104 |
| Etat - charges à payer | 23 | 31 |
| TOTAL | 811 | 963 |

La baisse des dettes sociales est liée au fait que les salaires ont été payés le 30 juin 2023.

Les produits constatés d'avance sont détaillés comme suit :

| Produits constatés d'avance | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| CIR | 317 | 304 |
| CII | 15 | 14 |
| BPI - subvention sur avance à taux 0 | 6 | 7 |
| Subventions d'investissement | 17 | 14 |
| TOTAL | 355 | 339 |



2.4. Informations sur le compte de résultat

2.4.1. Chiffre d'affaires et indicateur de performance

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services.

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|-----------------------------------|--------------|------------|
| Ventes de ciments | 1 553 | 469 |
| Ventes de prestations de services | 124 | 75 |
| Ventes de marchandises | | |
| TOTAL | 1 676 | 544 |

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|-----------------|--------------|------------|
| France | 1 184 | 442 |
| Export | 492 | 102 |
| TOTAL | 1 676 | 544 |

La Société poursuit son développement.

Indicateur de performance

EBITDA

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Résultat opérationnel courant | -5 133 | -4 720 |
| Dotations aux amortissements | 1 442 | 1 238 |
| Dépréciations des actifs nettes des reprises | 43 | -37 |
| EBITDA¹ | -3 648 | -3 519 |
| <i>En pourcentage de CA</i> | <i>Non significatif</i> | <i>Non significatif</i> |

¹ EBITDA: L'EBITDA est défini par la Société comme le résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs nettes des reprises et dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.



2.4.2. Achats consommés

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Achats de matières premières | -893 | -989 |
| Variation de stocks de matières premières | -719 | 229 |
| Achats non stockés | -290 | -197 |
| Transports sur achats | -212 | -108 |
| TOTAL | -2 114 | -1 065 |

Les achats non stockés comprennent essentiellement l'électricité, le carburant, le petit outillage et les fournitures nécessaires au laboratoire.

2.4.3. Charges de personnel et effectif

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Salaires | -1 324 | -1 126 |
| Variation provision pour congés payés | -72 | -145 |
| Primes | 55 | 71 |
| Indemnités & avantages divers | -78 | -14 |
| Charges sociales | -559 | -592 |
| Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾ | -181 | 101 |
| Production immobilisée (frais de développement) | 629 | 579 |
| Subvention BPI INOV | 42 | |
| Transferts de charges | 65 | 51 |
| TOTAL | -1 423 | -1 075 |

⁽¹⁾ Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans d'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de la probabilité de présence des salariés concernés au terme de la période d'acquisition, et du prix de l'action au jour de l'attribution, les plans d'attribution d'actions gratuites représentent pour le 1er semestre 2023 un avantage au personnel de 185 K€, contributions patronales incluses, compensé par la reprise de provision des contributions patronales soldées sur le 1er semestre 2023 concernant le plan arrivé à terme, pour un montant de 4 K€.

Effectif de la Société en fin de période

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--------------|------------|------------|
| Cadres | 31 | 22 |
| ETAM | 24 | 17 |
| Apprentis | 1 | 1 |
| TOTAL | 56 | 40 |

Pour information, l'effectif d'HOFFMANN BROYAGE s'élevait à 3 personnes au 30 juin 2022 et n'était pas intégré dans l'effectif ci-dessus du fait que cette société est entrée dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2022.



2.4.4. Charges externes

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|---------------|---------------|
| Locations ponctuelles | -134 | -52 |
| Entretien | -236 | -147 |
| Frais d'études | -126 | -599 |
| Rémunération d'intermédiaires et honoraires | -799 | -1 003 |
| Publicité | -326 | -378 |
| Déplacements, missions et réceptions | -195 | -124 |
| Autres postes | -480 | -387 |
| Production immobilisée | 225 | 531 |
| Subvention BPI INOV | 49 | |
| Subvention - tremplin transition écologique | 4 | 2 |
| Subvention - stratégie de protection de la marque | | 5 |
| TOTAL | -2 018 | -2 153 |

Les frais d'études correspondent essentiellement à l'achat de matières pour la réalisation de tests.

Les honoraires sont principalement constitués des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour la détermination du CIR notamment mais aussi pour l'établissement de comptes consolidés IFRS, les études CSTB, la gestion des brevets, les essais en laboratoires, le conseil en marché boursier et en sourcing ou encore les honoraires de certification et honoraires de recrutement).

Ce poste est en partie compensé par la production immobilisée car celle-ci correspond à l'activation des dépenses de tests & essais en laboratoire, majoritairement comptabilisés en honoraires, et servant à l'amélioration des technologies développées par le Groupe.

Les frais de publicité sont constitués de dépenses de stratégie & de charges de communication ainsi que de foires & expositions.



2.4.5. Détail des autres produits et charges opérationnels courants

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|------------|------------|
| QP subvention d'investissement reprise au résultat | 165 | 137 |
| Autres produits | 207 | 123 |
| Autres charges | -86 | -36 |
| TOTAL | 286 | 224 |

Les QP de subvention d'investissement sont détaillées comme suit :

| QP subvention d'investissement reprise au résultat | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|------------|------------|
| Reprise de subvention CIR | 151 | 124 |
| Reprise de subvention CII | 7 | 4 |
| Reprise de subvention sur avance à taux 0 | 4 | 6 |
| Reprise de subvention FEDER sur process de fabrication | 3 | 4 |
| TOTAL | 165 | 137 |

Les autres produits courants sont détaillés comme suit :

| Autres produits | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|------------|------------|
| Frais d'amortissement activés au titre des frais de développement | 111 | 104 |
| Frais d'amortissement activés au titre de la subvention BPI INOV | 11 | |
| Autres produits | 85 | 19 |
| TOTAL | 207 | 123 |

2.4.6. Détail des autres produits et charges opérationnels

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|---|------------|------------|
| Prix de vente des immobilisations cédées ⁽¹⁾ | 244 | |
| VNC des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾ | -236 | |
| Autres produits et charges non courants | -10 | 30 |
| TOTAL | -2 | 30 |

⁽¹⁾ Les cessions correspondent à la fin anticipée du bail commercial des Rives de l'Yon, qui était retraité sous IFRS16, puisque la Société est désormais propriétaire des lieux.



2.4.7. Coût de l'endettement financier net

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|---------------|---------------|
| Revenus des OPCVM (sous forme d'obligations) | 425 | 230 |
| Revenus des comptes-courants | 0 | |
| Reprise dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations) | 1 128 | |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 1 553 | 230 |
| Intérêts des emprunts | -173 | -148 |
| Intérêts sur crédits-baïls | -32 | -37 |
| Intérêts sur locations simples | -11 | -13 |
| Intérêts sur aide remboursable Bpi | -4 | -6 |
| Intérêts sur aide remboursable PIA 1 | -29 | |
| Intérêts sur prêt participatif Total | 0 | -1 |
| Intérêts sur prêt région PDL | -20 | -20 |
| Intérêts bancaires | -1 | |
| Dépréciation OPCVM (sous forme d'obligations) | -1 014 | -1 460 |
| Coût de l'endettement financier brut | -1 284 | -1 684 |
| Coût de l'endettement financier net | 270 | -1 454 |

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Les mouvements de dépréciation se rapportent à la trésorerie placée à long terme (OPCVM) pour un montant global de 10 M€. La perte constatée au 30 juin 2022 était liée à la dégradation des marchés financiers.

2.4.8. Charges d'impôt

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--|--------------|--------------|
| Variation des IDA | 1 205 | 1 603 |
| Variation des IDP | 47 | |
| Ecart actuariels sur engagements de retraite | 0 | |
| Reclassement de l'impôt sur plus-value actions propres | 1 | -17 |
| Réduction impôt mécénat | 6 | |
| Produit d'impôt | 1 259 | 1 586 |

2.5. Engagements hors bilan

| En milliers d'€ | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| <u>Engagements donnés</u> | | |
| Nantissement de dépôts à terme et compte de dépôt | 1 000 | 1 000 |
| Commandes d'immobilisations | 1 654 | 2 251 |
| Intérêts sur avances remboursables PIA 1 | 223 | 252 |
| Intérêts sur prêt PDL | 112 | 132 |
| Intérêts sur prêt conditionné Total | 0 | 0 |
| Intérêts des emprunts | 596 | 748 |
| Intérêts sur crédit-bail | 317 | 350 |
| Intérêts sur locations simples | 54 | 68 |
| Total engagements donnés | 3 957 | 4 801 |
| <u>Engagements reçus</u> | | |
| Commandes d'immobilisations | 1 654 | 2 251 |
| Intérêts sur avances remboursables PIA 1 | 223 | 252 |
| Intérêts sur prêt région PDL | 112 | 132 |
| Intérêts sur prêt conditionné Total | 0 | 0 |
| Intérêts des emprunts | 596 | 748 |
| Intérêts sur crédit-bail | 317 | 350 |
| Intérêts sur locations simples | 54 | 68 |
| Total engagements reçus | 2 957 | 3 801 |

En garantie d'un prêt de 2 550 K€ souscrit auprès d'un organisme bancaire dont le capital restant dû s'élève à 1 079 K€ au 30 juin 2023, la société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a nanti un compte de dépôt à terme pour un montant de 1 M€.

En garantie de deux prêts de 435 K€ chacun dont le capital restant dû s'élève globalement à 139 K€ au 30 juin 2023, la société HOFFMANN BROAYGE a accordé un privilège de prêteur de deniers pour un montant de 435 K€ pour chacun des deux prêts. Ces mêmes emprunts sont assortis d'une garantie OSEO à hauteur de 33%.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES a mis en service le 30 juin 2023 son bâtiment H2, à proximité de son usine H1 existante. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 22.4 M€ dont 21.8 M€ déjà facturés et comptabilisés au 30 juin 2023. L'engagement réciproque sur la construction H2 s'élève donc à 0.6 M€ au 30 juin 2023. Le budget prévisionnel global à ce jour s'élève quant à lui à 22.8 M€.

La société HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES est également en cours d'étude de réalisation d'un projet de stockage sur le port de la Rochelle. A ce titre, le montant des commandes engagées à ce jour auprès des intervenants sur le chantier s'élève à 335 K€ dont 235 K€ déjà facturés et comptabilisés au 30 juin 2023. L'engagement réciproque sur le projet s'élève donc à 100 K€ au 30 juin 2023.



2.6. Autres informations : transactions avec des parties liées

| A C T I F | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 84 | 4 829 |
| Total actif non courant | 84 | 4 829 |
| Créances clients et comptes rattachés | 145 | 119 |
| Autres actifs courants | 120 | |
| Total actif courant | 265 | 119 |
| TOTAL ACTIF | 349 | 4 947 |
| P A S S I F | 30/06/2023 | 31/12/2022 |
| Emprunts et dettes financières | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 169 | 164 |
| Autres passifs courants | | |
| Total passif courant | 169 | 164 |
| TOTAL PASSIF | 169 | 164 |
| | 30/06/2023 | 30/06/2020 |
| Charges de personnel | | |
| Charges externes | -17 | -123 |
| Autres produits et charges opérationnels | | |
| RESULTAT OPERATIONNEL | -17 | -123 |
| Coût de l'endettement financier net | | |
| Autres produits et charges financiers | | |
| RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | -17 | -123 |

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique des informations relatives aux transactions significatives entre parties liées dès lors que ces transactions sont réalisées avec des entités pour lesquelles un contrôle ou une influence notable est identifié.

CATALYSEUR DE LA TRANSITION CARBONE



HOFFMANN GREEN CEMENT

Catalyseur
de la Transition
Carbone

Siège Administratif

6 rue de La Bretaudière
Chaillé Sous Les Ormeaux
85310 Rives de l'Yon

Site industriel

Vendéopôle - Vendée Centre
57 rue Henri Adolphe Archereau
85480 Bournezeau

Tél. 02 51 460 600
contact@ciments-hoffmann.fr
www.ciments-hoffmann.fr

Hoffmann Green Cement Technologies

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.634.736 euros
Siège social : La Bretaudière, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310